



Emplois d'été 2021 à la Mairie

Sous réserve que les conditions sanitaires liées à la crise Covid-19 le permettent, des jeunes âgés de 18 à 21 ans et résidant à Saint Martin d'Uriage seront embauchés par la commune pendant la période d'été pour renforcer certains services durant la période de congé estivale.

Ils (ou elles) seront recruté(e)s pour travailler entre fin juin et début septembre, par périodes d'une à plusieurs semaines, dans les services techniques ou administratifs de la commune, ou mis à disposition auprès de l'Office du Tourisme et du Tennis-Club.

Encadrés par le personnel municipal ou associatif, ils auront à effectuer les tâches courantes des services communaux ou à assurer des préparatifs événementiels.

Deux conditions sont requises pour postuler :
Etre âgé(e) de 18 à 21 ans et résider dans la commune.

Les jeunes intéressés doivent adresser leur candidature composée :

- d'un CV, indiquant leur **date de naissance, leur adresse et N° de téléphone,**
- d'une **lettre de motivation**
- d'une **fiche de candidature**, à télécharger sur le site Internet de la commune ou à demander au service des Ressources Humaines de la Mairie.

Les jeunes qui ont déjà présenté leur candidature les années précédentes et qui n'avaient pas été retenus, doivent envoyer de nouveau un dossier, en précisant quels sont les étés pour lesquels ils n'ont pas été retenus. Ils seront, à dossier égal, prioritaires.

Les candidatures doivent être envoyées **avant le 9 avril 2021**, par courrier à l'attention du Maire, 2 place de la mairie, 38410 Saint Martin d'Uriage, ou par courriel à l'adresse électronique : recrutement@mairie-saintmartinduriage.fr

Des entretiens avec les candidat(e)s sélectionné(e)s seront programmés pendant les vacances scolaires de printemps.